

1) Demande d'autorisation

La demande d'autorisation est à effectuer sur Poona au moins 90 jours avant la date du tournoi.

2) Condition nécessaire

Pour le compte de la ligue ou de son comité, le club organisateur doit :

- avoir organisé une compétition ou un stage lors de la saison précédente ;
- s'être proposé comme organisateur d'une compétition ou d'un stage lors de la saison en cours.

Une seule de ces deux conditions est nécessaire. Si aucune n'est remplie, la ligue refusera la demande d'autorisation après vérification auprès du comité du club concerné.

La ligue demandera à chaque comité son calendrier avec mention des clubs organisateurs de la saison passée et celui de la saison en cours. Pour celle-ci, les clubs qui ont fait des propositions sans être retenus, devront être indiqués.

3) Examen des dates demandées

Les championnats départementaux ou régionaux font l'objet de protections particulières. Il peut en être de même pour une compétition organisée par un comité départemental.

- Si un club souhaite organiser son tournoi de club le même week-end qu'un championnat régional ou départemental, la ligue de Normandie de badminton imposera les clauses de protection définies ci-dessous dans le règlement particulier dudit tournoi.
 - ▶ Championnat départemental jeunes ou adultes : les cinq comités doivent donner leur accord si le championnat départemental a lieu à la date fixée par les comités et la ligue lors de la réunion calendrier. En cas de changement de date, seul le comité du club organisateur doit donner son accord. Les comités peuvent imposer des restrictions supplémentaires comme la ligue le fait pour ses championnats.
 - ▶ Championnat départemental vétérans : le comité du club organisateur doit donner son accord et peut imposer des conditions particulières (qui ne s'appliquent que sur son territoire).
 - ▶ Championnat de Normandie Jeunes : le tournoi ne peut pas accueillir un jeune membre du top 10 régional dans un tableau ou qualifié au championnat de Normandie jeunes via les championnats départementaux. Cette restriction ne s'applique pas aux juniors.
 - ▶ Championnat de Normandie adultes (PDRN) : le tournoi ne peut accueillir aucun joueur âgé de 18 ans ou plus.
 - ▶ Championnat régional vétérans : le tournoi ne peut accueillir aucun joueur âgé de 35 ans ou plus.
- Un comité peut demander à protéger l'une de ses compétitions, exclusivement sur son département.
- La ligue ne statue pas sur les éventuels conflits de dates sur un même week-end entre plusieurs clubs. Il est de la responsabilité des présidents de clubs de s'entendre entre eux. Cependant, la ligue souhaite qu'un club ayant plusieurs organisations dans l'année laisse la priorité à l'autre club s'il s'agit de sa deuxième organisation (troisième organisation en cas de regroupement de clubs).



AUTORISATION DE TOURNOI DE CLUB

Édition du : 06/02/2024
Mise en application au :
07/02/2024

4) En cas de changement de date après autorisation

L'information doit être remontée par mel au plus vite auprès de la Ligue. La demande d'autorisation doit être annulée sur Poona et être intégralement refaite.